

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6581
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport préliminaire du Maire sur l'état de la situation de force majeure décrétée le 18 décembre 2023 concernant un affaissement d'un regard de la conduite sanitaire situé en face du 228, boulevard des Prairies	
No dossier(s) interne(s) : DOS-2231 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS		
Prendre acte du rapport préliminaire du Maire sur l'état de la situation de force majeure décrétée le 18 décembre 2023 suite à un affaissement d'un regard de la conduite sanitaire situé en face du 228, boulevard des Prairies pour protéger le réseau de la Ville. Le 9 octobre 2023, le Service des travaux publics a informé le Service de l'ingénierie qu'il y avait une problématique au niveau du réseau sanitaire situé près du 228, boulevard des Prairies. En effet, un blocage sur ce réseau est survenu et a causé des refoulements d'égouts à plusieurs résidences. Il est à noter que selon les plans directeurs environ 200 bâtiments sont desservis par cette conduite sanitaire. Une inspection télévisée a eu lieu, mais celle-ci n'a pas été concluante due à la présence de débris. Cependant, un rapport d'inspection télévisée a été réalisé par la firme Cima+ confirmant le mauvais état du réseau sanitaire et donc la nécessité d'agir rapidement. En conséquence, le Service des travaux publics a installé un système de pompage temporaire afin de pomper les eaux usées d'un regard à l'autre contournant ainsi le blocage du réseau sanitaire. De surcroît, un contrat de location a été mis en place par le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service de l'ingénierie, afin d'assurer le pompage pour environ 6 mois, en attendant la préparation des documents d'appels d'offres pour procéder aux travaux nécessaires. Le 18 décembre 2023, un affaissement majeur du regard dans lequel la pompe avait été installée est survenu, bloquant ainsi le réseau sanitaire et causant de nouveaux refoulements d'égouts. Afin de corriger la situation, il est requis de procéder à des travaux en urgence pour, entre autres, le remplacement du regard effondré en plus de sections de la conduite d'égout sanitaire. Le coût de ces travaux est estimé entre 400 000 \$ et 500 000 \$. Les travaux seront réalisés au prix coûtant majoré. À noter que ces travaux permettront d'éliminer le pompage en continu déjà prévu au montant de 95 000 \$. Des suites de cet événement, la Ville considère que cet affaissement est susceptible de mettre en danger la vie ou la sécurité de la population au surplus d'être de nature à détériorer sérieusement les infrastructures municipales. Cette situation exceptionnelle est donc considérée comme une situation de force majeure devant être remédié immédiatement par l'achat de biens, matériaux, équipements et services, lesquels ne peuvent pas être obtenus par le biais des processus établis d'adjudication des contrats vu les longs délais, et donc, doivent être octroyés immédiatement. En conséquence de ce qui précède, le 18 décembre 2023, monsieur le Maire suppléant Ray Khalil, en l'absence du Maire Stéphane Boyer, a décrété que la Ville se trouve dans une situation de force majeure répondant aux critères de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et a décrété les dépenses qui pourraient être nécessaires ainsi que l'octroi des contrats requis pour redresser la situation. Un premier contrat a été conclu avec Les Constructions CJRB inc. au coût de 475 306,65 \$ (incluant TPS et TVQ) pour les travaux de réparation d'urgence de la conduite affaissée sur une longueur d'environ 70 mètres du boulevard des Prairies. Aussi, tel que prévu à la Loi sur les cités et villes, un rapport motivé doit être fait à la première séance du comité exécutif ainsi qu'à la première assemblée du conseil municipal. Un rapport détaillé suivra après la réalisation de toutes les dépenses reliées à la situation de force majeure. Le présent sommaire décisionnel a été préparé en collaboration avec le Service des affaires juridiques et le Service de l'ingénierie.		
IMPACTS MAJEURS		
La Ville s'expose à des risques de bris additionnels, en plus de poursuites judiciaires par les résidents affectés par l'affaissement de la conduite et qui pourraient entraîner des conséquences graves sur les services à la population et la sécurité des infrastructures municipales.		
ASPECTS FINANCIERS		
Un rapport détaillé des dépenses effectuées sera déposé ultérieurement.		
Une première dépense au montant de 413 400,00 \$ (avant taxes) pour un total de 475 306,65 \$ (incluant TPS et TVQ).		
CULTURE		
NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-6581
CADRE NORMATIF Le présent sommaire décisionnel respecte les règles établies à la Loi sur les cités et villes (article 573.2).		
REMARQUE(S) Un bon de commande temporaire a été créé afin de relier les dépenses au présent sommaire décisionnel (2655725).		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au conseil municipal de prendre acte du rapport préliminaire du Maire sur l'état de la situation de force majeure décrétée le 18 décembre 2023 concernant un affaissement d'un regard de la conduite sanitaire situé en face du 228, boulevard des Prairies.		